

Initiatives ministérielles

Si je comprends bien l'accord que nous avons accepté il y a environ une heure, nous revenons maintenant au débat sur l'article 2. Je m'étais levé il y a un moment, car je voulais être le prochain intervenant de l'opposition officielle.

Mme Langan: Monsieur le président, je sais que le député voulait parler de l'article 2. Je ne lui conteste pas ce droit.

Je ne suis pas sûre que vous étiez à la Chambre lorsque le whip du gouvernement a expliqué que, en vertu de l'accord, nous allions essayer d'étudier certains des autres articles après la présentation des amendements.

Je n'ai pas d'objection à ce que le député prenne la parole. Je me demande simplement si nous allons commencer maintenant à examiner chacun des articles comme les trois partis l'avaient accepté.

M. Kempling: Monsieur le président je voudrais préciser les choses. Si la députée de Mission—Coquitlam veut passer à l'article 3, elle peut tout simplement demander que nous réservions l'article 2 et elle pourra alors parler de l'article 3. C'est très simple.

Si la députée veut parler de l'article 2, alors nous sommes officiellement à l'article 2. Nous ne l'avons pas abandonné.

[Français]

Le vice-président adjoint: J'apprécie la remarque du député de Burlington, mais cela dit il reste que depuis le début de nos travaux en comité plénier, tous les honorables députés qui se sont exprimés sur l'article 2 en ont profité pour aborder tous les points relatifs à ce projet de loi-là et j'ai l'intention de conserver la même souplesse pour garder cette facilité pour tous les députés de pouvoir s'exprimer, tant sur l'article 2 que sur d'autres aspects du projet de loi, quand je les reconnais à la Chambre, si vous êtes d'accord. Je pense que cette formule-là est très souple et permet à chacun des députés de pouvoir, étant donné le grand nombre de gens qui veulent participer au débat, de permettre à tous les députés de s'exprimer sur l'article 2, mais aussi sur les autres articles du projet de loi.

[Traduction]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'article 2 et peut-être de quelques autres articles du projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence. C'est une formule aimable pour caractériser ce que nous faisons ici aujourd'hui.

Je suppose qu'il est naturel lorsqu'on rédige des projets de loi de leur donner des noms qui soient inoffensifs

ou de bon ton. Je n'y vois pas d'inconvénient. Toutefois, monsieur le président, sachons bien que ce que nous faisons et ce que le gouvernement essaie de faire ici aujourd'hui est plus draconien que de parler de la rémunération du secteur public.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le député de Laval-Est . . .

[Français]

. . . qui a prononcé une allocution il y a un moment. Je voudrais lui dire quelques mots, parce qu'il a dit pendant son allocution, il a dit à la Chambre: Nous n'avons rien contre ces gens-là, en parlant des fonctionnaires publics qui sont en grève maintenant.

[Traduction]

J'aimerais faire remarquer au député de Laval-Est que ses actes contredisent ses paroles. Nous avons une expression qui dit que les actes sont plus éloquents que les paroles. Il ne suffit pas pour lui et d'autres de se lever à la Chambre et de dire que nous n'avons rien contre ces gens alors que tous les gestes de ce gouvernement et de ceux d'en face qui suivent aveuglément la ligne du parti indiquent clairement qu'ils en ont gros contre le syndicat, les gens de l'Alliance de la fonction publique du Canada, car il ne peut pas expliquer autrement les niaiseries, l'escalade et les coups montés dont ils sont victimes depuis quelques semaines.

Aujourd'hui, ma collègue et amie d'Ottawa-Ouest a soulevé un point précisément à ce sujet pendant la période des questions. Elle a fait remarquer dans sa première question que le gouvernement se souciait bien plus de sa cote de popularité et qu'il se servait de ces 160 000 personnes comme des pions dans un jeu.

À en juger par ses actes, on comprendra l'hypocrisie du gouvernement dans cette affaire. C'est comme le bon vieux tour de passe-passe. Le gouvernement qui change les règles du jeu à son gré pour satisfaire ses buts.

• (1920)

D'abord il a dit aux employés qu'il y aura négociation. Puis, il refuse de négocier. Puis il leur a dit que les salaires peuvent augmenter, mais que cela entraînera des pertes d'emplois. Maintenant, il dit qu'il n'y aura aucune augmentation et pourtant les gens continuent de perdre leur emploi.

C'est très difficile. C'est toujours difficile d'avoir affaire à une cible qui se déplace. C'est toujours difficile quand un gouvernement n'attache pas d'importance à la crédibilité, à son honneur. Pour reprendre une expression extrêmement éculée, mais cependant très révélatrice, c'est un gouvernement qui mène le jeu comme il l'entend.